

## Les procédures de vigilance et d'alerte

**Pour Saint-Denis-en-Val, la procédure de vigilance et d'alerte comprend plusieurs phases :**

- **Alerte 1** pour la cote prévisionnelle de 2,2 m à Orléans, avec évolution à la hausse, la Préfecture informe tous les jours la mairie, en donnant des renseignements sur le danger potentiel. Le Maire organise l'information : affichage à la mairie sur les panneaux municipaux et dans tous les lieux publics. Le personnel d'accueil de la mairie peut transmettre les informations. En outre, le public est informé par les médias locaux et en consultant les sites Internet de la vigilance des crues.

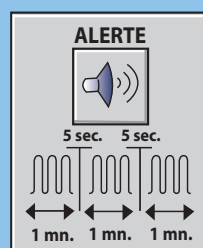
- **Alerte 2** pour une cote prévisionnelle fixée en liaison avec la Préfecture, sur la base d'informations techniques, le Maire déclenche des mesures de sauvegarde. L'annonce est faite par affichage comme

précédemment, mais aussi par haut-parleur ou relais de quartier. Les personnes dépendantes sont contactées directement. Les radios locales diffusent l'annonce.

Les mesures à prendre sont précisées dans le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

- **Alerte 3** pour une cote prévisionnelle correspondant à un risque quasi certain de rupture de la levée, l'ordre d'évacuation partielle ou totale est donné par le Maire ou par le Préfet selon une stratégie (évacuation sectorisée ou de l'ensemble du val) et des modalités (sirène (3 coups modulés de 1 minute avec intervalles de 5 secondes), haut-parleur, radio, porte-à-porte par les délégués de quartier) qui seront déterminés en fonction de la situation et des délais qui seront impartis.

*Signaux d'alerte par sirène*



**La sirène émet trois signaux modulés d'une minute séparés par un silence de 5 secondes**



**La sirène émet un signal continu de 30 secondes**

## Les actions préventives

A long terme, ce sont les règles d'urbanisme qui figurent au P.O.S. (ou P.L.U.) et les prescriptions fixées dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (consultable en mairie). En préparation d'une crise, c'est l'organisation d'un plan de sauvegarde qui fait l'objet d'un guide distinct. Le point le plus important est **l'assurance d'un foyer d'accueil** (famille ou amis) **hors du Val**.



*La levée près du château de l'Isle où se produisirent les ruptures au 19<sup>ème</sup> siècle*

## Que faire en cas de crise

Les prescriptions sont présentées dans le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). En outre, il est intéressant de consulter le site " www.prim.net " du Ministère de l'Ecologie qui propose en ligne la rédaction d'un Plan Familial de Mise en Sécurité.

### Dès l'alerte 1 :

Les habitants doivent :

- se tenir informés au moins une fois par jour par la radio ou par consultation des panneaux municipaux, ainsi qu'en consultant le site Internet ;
- éviter de s'absenter pour plus de 1 jour ;
- s'assurer que toute la logistique de crise est prête ;
- appliquer le plan de sauvegarde des biens placés en sous-sol dans le cas de remontée de nappes, sachant que les habitations situées près de la levée et en zone 3 du P.O.S. seront les premières touchées.

### A partir de l'alerte 2 :

- Prendre contact avec le foyer d'accueil ;
- Rester en contact radio en permanence pour suivre les décisions éventuelles du Maire ou du Préfet.
- Limiter les appels téléphoniques au strict nécessaire : les lignes seront encombrées et l'on entraverait les communications des secours ;
- Appliquer le plan de sauvegarde de tous les biens en suivant l'ordre de priorité défini au préalable ;
- Neutraliser les stockages de produits liquides polluants ou dangereux.

### A partir de l'alerte 3 :

- Rester en contact permanent par radio locale avec la Préfecture et mairie ;
- Suivre scrupuleusement les consignes du Maire ou du Préfet qui seront diffusées ;
- Couper les réseaux (gaz, électricité...)
- Aller dans sa famille d'accueil, dans le respect du plan de circulation et la stratégie d'évacuation annoncés par les Autorités ;
- Conserver son sang-froid, pour soi et dans l'intérêt de tous.

### Après la crue :

Attendre la décision du Maire ou du Préfet pour revenir dans son habitation.



Couper les réseaux  
(électricité - gaz)



Eviter de téléphoner



Ecouter la radio FM 100.9  
pour connaître  
les consignes à suivre

## CONSULTER EN MAIRIE

- Atlas des zones inondables.
- P.P.R.I. : "Plan de Prévention du Risque d'Inondation". Préfecture, 2 février 2001.
- D.D.R.M. : "Dossier Départemental des Risques Majeurs". Préfecture,
- D.C.S. : "Document Communal Synthétique" ; Préfecture,
- "Inondation. Guide pratique". Direction de l'Eau et de la prévention des pollutions et des risques. Ministère de l'Environnement ; 1988.
- "Inondations : journée d'information du 9 janvier 2004". Conseil Général du Loiret.
- "Plan Familial de Mise en Sécurité" Ministère de l'écologie
- DICRIM de la Commune détaillé.



**S A I N T - D E N I S - E N - V A L**

# LES RISQUES D'INONDATION



## Le mot du Maire

Saint Denis en Val, village où il fait bon vivre. Qui penserait que ce lieu si agréable, au bord d'un fleuve au paysage bucolique, a été, à trois reprises, totalement submergé au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle et que cela se reproduira nécessairement un jour, disent les scientifiques.

Les événements catastrophiques du sud-est de la France et de la vallée de la Somme nous rappellent qu'il faut rester vigilants. Notre devoir est de se tenir informé sur cette éventualité, afin d'être en mesure de prendre les précautions élémentaires pour réduire les conséquences d'un tel événement.

C'est le but que nous nous fixons avec cette brochure.

Jacques MARTINET.

Conformément au Code de l'Environnement (article L.125-2) instaurant le droit à l'information préventive à tout citoyen sur les risques majeurs qu'il encourt, la Mairie a établi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pouvant affecter la commune.

Les deux principaux risques naturels sont l'inondation par une crue de la Loire et les effondrements de terrain. S'y ajoutent

ceux liés aux excès climatiques, que l'on retrouve pour toute commune : averse violente, tempête, froid et neige. Cette plaquette, distribuée à tous les habitants, est consacrée aux risques provoqués par les inondations de la Loire. Elle est aussi consultable sur le site Internet de la mairie (<http://www.saintdeniserval.com>). Un document plus complet est consultable en mairie.



*Château de l'Isle à Saint-Denis-en-Val, lors de la crue de septembre 1866.  
Jacques-Amédée Beaujoint - Musée des Beaux-Arts d'Orléans*

## Les crues de la Loire

Saint-Denis-en-Val a été inondé de nombreuses fois dans le passé. Les trois dernières crues dévastatrices datent de 1846, 1856 et 1866. La probabilité d'une crue inondant tout le Val est réelle. Une crue est même certaine. Mais quand ? dans 500 ans ? L'an prochain ?

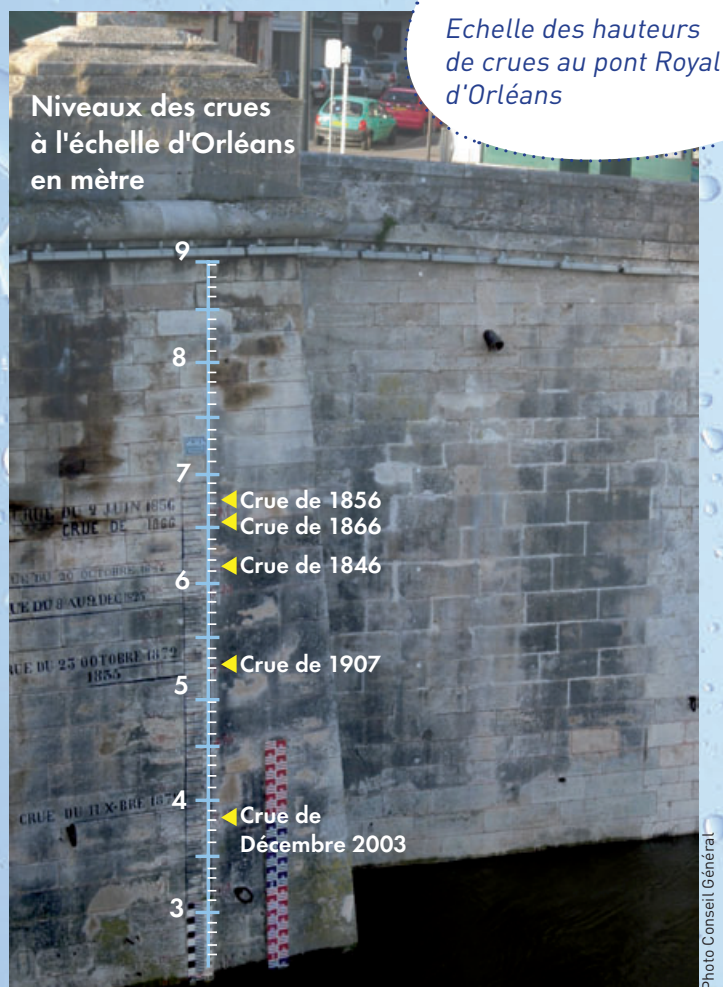
Dans notre commune, deux repères gravés sur des murs, rue de Champbourdon, nous rappellent les inondations passées. De même, au Pont-royal d'Orléans, les niveaux atteints lors des crues depuis le 19<sup>ème</sup> siècle sont inscrits à côté de l'échelle des hauteurs d'eau.



Photo Bruno Depussay



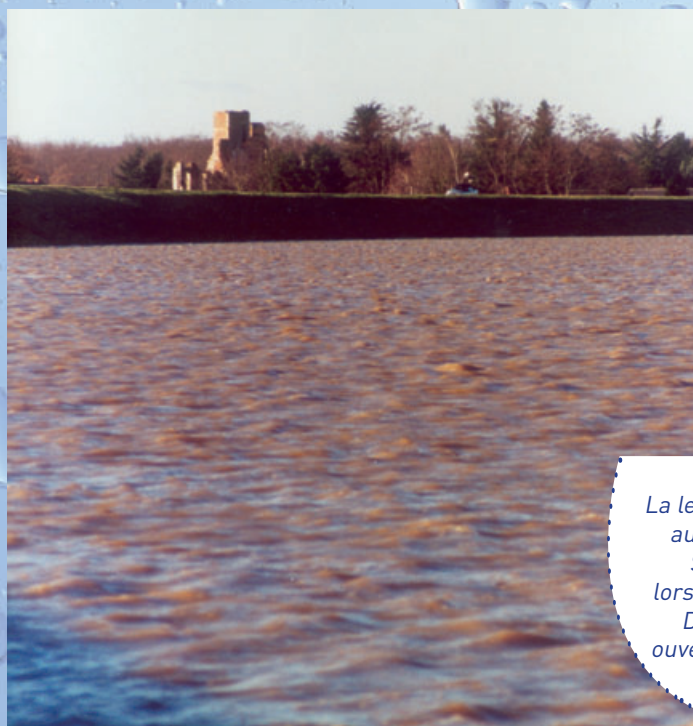
## Les inondations par la Loire peuvent se produire de plusieurs manières :



- **Par rupture de la levée :** parvenue à une hauteur d'eau élevée, la pression exercée par la Loire serait telle que des portions de levée pourraient être déstabilisées et être emportées aux endroits les plus fragiles ; la Loire s'engouffre alors brutalement par la brèche. En quelques heures, la totalité du val est inondée à Saint-Denis-en-Val. Ce risque est particulièrement important pour nous, car le point le plus bas de la levée se trouve au niveau du château du Lumina.

- **Par débordement en amont,** au déversoir de Jargeau, ce qui était prévu à l'origine. Malheureusement, ce déversoir ne remplirait pas son rôle dans sa configuration actuelle, en raison des modifications du lit de la Loire.

- **Par remontée de nappe :** en période de crue, le niveau de la nappe d'eau souterraine monte et peut dépasser le niveau du sol. L'inondation est progressive, commençant par les points les plus bas près de la levée (cf. Site Internet du BRGM "<http://www.inondationsnappes.fr>").



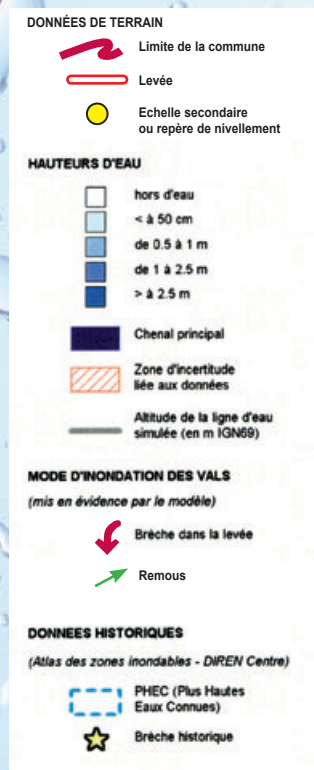
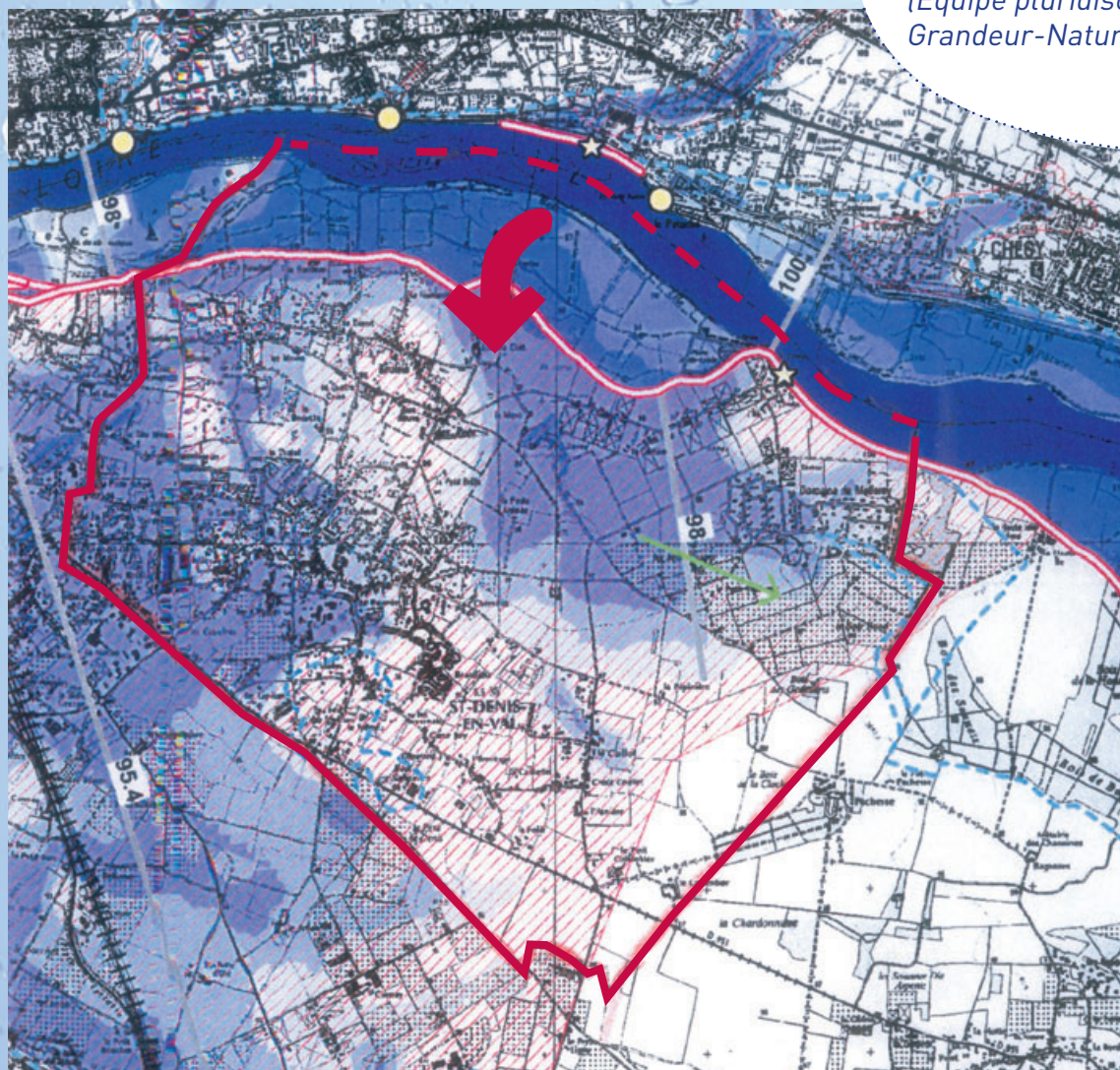
*La levée de la Loire face au château de l'Isle, à Saint-Denis-en-Val, lors de la crue de 2003. Des brèches s'y sont ouvertes lors des crues du 19<sup>ème</sup> siècle*



*La levée de la Loire au Lumina*



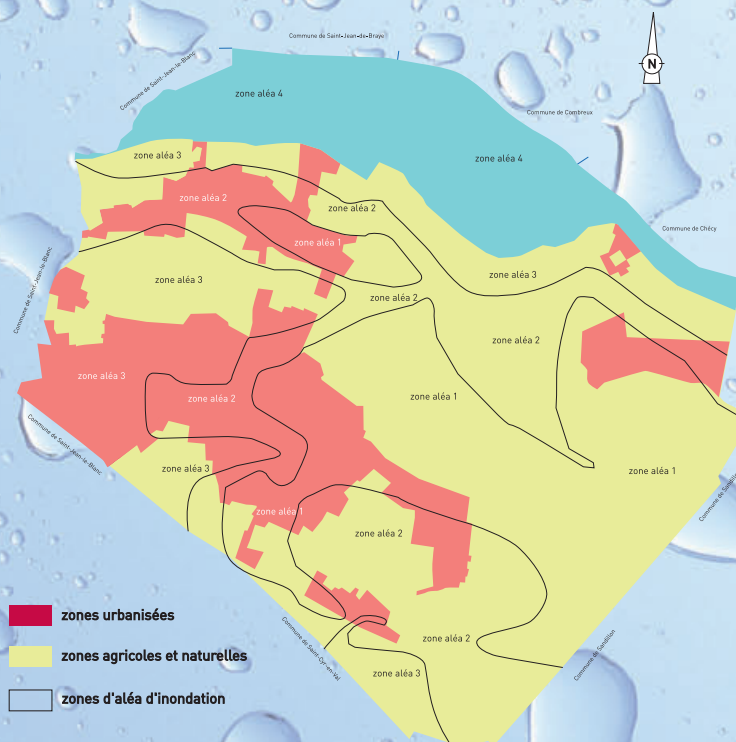
*Inondabilité du val à Saint-Denis-en-Val pour une crue de période de retour 200 ans écrêtée par le barrage de Villerest (Equipe pluridisciplinaire - Plan-Loire Grandeur-Nature)*



Les hauteurs d'eau prévisionnelles pour une crue du type de celle de 1856 ont été traduites sur la carte d'occupation des sols (P.O.S. valant P.L.U.), si l'on excepte la bande de 200 m qui longe la levée : zone 1 (hauteur inférieure à 1 m), zone 2 (hauteur entre 1 et 2 m), zone 3 (hauteur pouvant dépasser 2 m).

En raison du risque de rupture de la levée, **les actions à mener en cas de forte crue seront basées sur les PRÉVISIONS de hauteur d'eau aux échelles et non sur un CONSTAT de niveau d'eau local.**

*Saint-Denis-en-Val  
Plan de zonage  
du POS et PPRI*





## Les moyens de prévision de crue

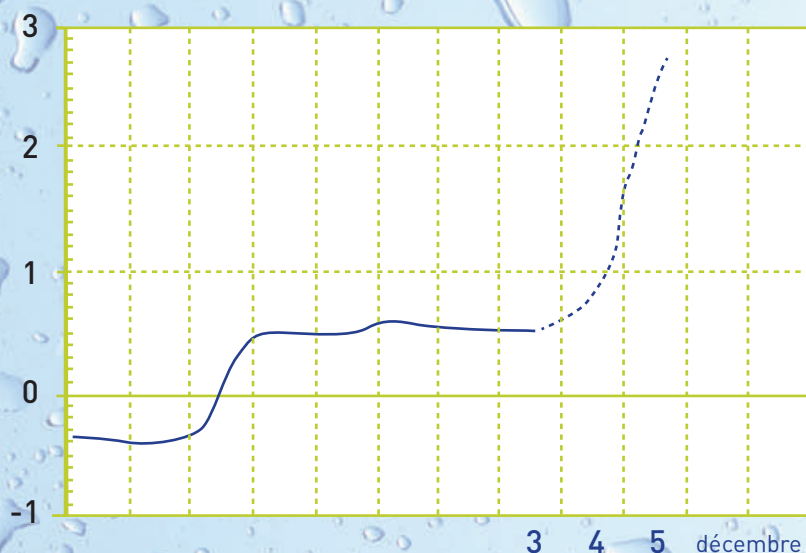
Les crues catastrophiques en Loire moyenne se sont toutes produites par la concordance des crues de la Haute Loire et de l'Allier, la première provoquée par les averses brutales cévenoles, la seconde par les pluies océaniques abondantes. Pour Saint-Denis-en-Val, il s'écoule une semaine entre les averses cévenoles et le passage de la crue.

Les prévisions des crues de la Loire se basent sur un réseau de mesures pluviométriques de Météo-France (réseau "Cristal") et les prévisions de la hauteur du niveau de l'eau sont calculées par les DIREN (Direction Régionale de l'ENvironnement). A partir d'une certaine hauteur, une procédure d'information puis d'alerte est déclenchée. Pour la région orléanaise, le délai entre la prévision d'une hauteur de crue et l'arrivée de cette crue est de 48 heures.

Les informations sont accessibles au public sur le site de la DIREN, sous forme d'une carte qui visualise les tronçons des cours d'eau sous différentes couleurs (vert, jaune, orange et rouge) ; Saint-Denis-en-Val est sur le tronçon de la Loire tourangelle. La carte est accompagnée d'un bulletin d'information.

- Rouge : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- Jaune : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- Vert : Pas de vigilance particulière requise.

Hauteur en mètre  
à l'échelle d'Orléans



Exemple de courbe prévisionnelle donnée par la DIREN le 3 décembre 2003 avec prévision pour le 5 décembre



Carte n° : 03102006\_10

Document DIREN

**Comment s'informer :**

**Téléphone : Serveur vocal du Service de prévision des Crues**

**Loire-Cher-Indre : 0 825 15 02 85**

**Site Internet :**

**<http://www.crues.ecologie.gouv.fr/loire>**